Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_032-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_032

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30	L'an deux mille vingt six, le neuf février le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 2 février 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_032-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_032

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

- Plan de financement du projet de restauration du châtelet d'entrée du Château des Barons

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code du patrimoine ;
Vu l'avis favorable de la Commission Culture et patrimoine en date du 8 janvier 2026 relatif au lancement du projet de restauration du châtelet d'entrée et de la courtine attenante du Château des Barons ;

Considérant que le Château des Barons de Vitré constitue l'un des plus beaux témoins des fortifications médiévales de l'Ouest de la France ;

Considérant que ce dernier, classé Monument historique, abrite l'hôtel de ville ainsi qu'un Musée de France qui retrace l'histoire de la ville du Moyen-âge à nos jours ;

Considérant qu'une étude sanitaire exhaustive, réalisée en 2011 et actualisée fin 2023 par l'architecte Olivier Weets, a permis de dresser un diagnostic précis de l'état de conservation du château ;

Considérant que cette étude plaide pour le lancement de certains travaux présentant un caractère d'urgence, dont la restauration du châtelet d'entrée ;

Considérant que certaines portions du châtelet sont dans un état très médiocre, voire alarmant ;

Considérant que la tour du guet est menaçante dans ses parties hautes, avec ses murs minces, désorganisés et sa charpente reposant directement sur les corbeaux, et que le chemin de ronde et le pignon sud sont fortement fissurés ;

Considérant que dans ce cadre, la collectivité envisage le lancement, en 2026, de la restauration extérieure de l'édifice et de la courtine attenante, et plus particulièrement des ouvrages suivants :
- intégralité de la façade est depuis ses fondations jusqu'à la base du niveau des combles, en incluant l'intégralité du chemin de ronde ;
- intégralité de la tour de guet sur ses façades est, sud et ouest ;

Considérant le projet de restauration de l'édifice présenté par l'agence Olivier Weets, architecte en chef du patrimoine, consistant en des travaux de restauration d'urgence programmés à partir de mai / juin 2026, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'en mai / juin 2027 (sous réserve) ;

Considérant que l'opération sera réalisée en une tranche unique et fait l'objet de 5 lots, à savoir maçonnerie/pierre de taille, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie ;

Considérant le plan de financement suivant :

Partenaires	Montant du financement (TTC)
Ville de Vitré	495 k€
DRAC Bretagne	235k€
Région Bretagne	50 k€
DETR / DSIL	350 k€
Total	**1 130 k€**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_032-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_032

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver le projet de restauration du châtelet et de la courtine attenante du Château des Barons, tel que proposé par l'agence Olivier Weets et d étaillé en annexe à la présente délibération ;
- d'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à l'obtention de subventions dans le cadre dudit projet.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 30
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.